



Cyberpresse

Mardi 17 juin 2008

Investissements industriels éoliens : offensive de la Haute-Gaspésie

Carl Thériault

Le Soleil

Rimouski - Les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, en Haute-Gaspésie, et de Chandler dans la MRC Rocher-Percé, bénéficieraient respectivement de retombées allant jusqu'à 75 et 300 emplois si le prochain appel d'offres d'énergie favorisait le manufacturier d'éoliennes québécois **AAER** de Bromont, dans les Cantons-de l'Est.

Les dirigeants d'**AAER** - qui fabrique des composantes d'éoliennes allant jusqu'à 2 MW - ont déjà fait connaître leur intérêt de s'installer éventuellement dans ces deux villes.

«On en parle maintenant parce que le 30 juin représente la fin de la consultation avant le lancement de l'appel d'offres. Nous demandons l'appui de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et de la ministre régionale de la Gaspésie, Nathalie Normandeau», déclare **Pascal Bérubé**, député de Matane.

Québec procédera cet été à l'adoption finale des règlements pour ce troisième appel d'offres avant le lancement des soumissions, qui doit avoir lieu cet automne. La mise en exploitation de ces parcs est prévue de 2012 à 2014.

Québec favorise l'autorisation de projets de 25 MW, soit environ 10 projets pour les communautés autochtones et un nombre équivalent pour les projets régionaux et communautaires afin d'éviter l'implantation de seulement quelques gros projets.

La semaine dernière, en visite chez **AAER**, le chef de l'opposition officielle, **Mario Dumont**, a dénoncé le refus du gouvernement Charest de faire appel à l'expertise québécoise dans l'octroi des contrats de développement éolien. «Il ne reste qu'une dernière chance au gouvernement pour faire preuve de responsabilité dans le prochain appel d'offres d'Hydro-Québec pour les 500 MW qui restent à octroyer et pour mettre à profit le génie québécois dans la construction d'éoliennes...»

Participation locale aussi

Les MRC qui pilotent des projets communautaires devront détenir une participation représentant un minimum de 30 % de la capitalisation et du contrôle du projet. Les communautés autochtones ou leurs institutions devront avoir une participation représentant un minimum de 30 % de la capitalisation du projet et plus de 50 % du contrôle du projet.

Lors du premier appel d'offres de 1000 MW, 32 projets avaient été déposés par neuf promoteurs totalisant 3995 MW. Huit projets avaient alors été acceptés par Hydro-Québec.

Ce printemps, 15 soumissions ont été retenues par Hydro-Québec pour le deuxième appel d'offres de 2000 MW. Au total, 66 soumissions, provenant de plus de 25 promoteurs et totalisant 7724 MW, avaient été reçues, privilégiant les turbiniéristes allemands Enercon et Repower, mais excluant le manufacturier d'éoliennes **AAER**, qui était impliqué dans sept projets.